



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Arrêté de création de comité de sélection au titre des opérations de mutation, de détachement et de recrutement par concours des enseignants-chercheurs,

Le Président de l'université

VU le code de l'éducation, notamment dans ses articles L. 712-2, 5° et L952-6-1, et le cas échéant L713-9 ;

VU le décret n° 84-431 du 06 juin 1984 modifié, fixant les dispositions statutaires applicables aux enseignants-chercheurs, notamment dans ses articles 9 et suivants, et 26-I-1° et 33 (MCF) ou 46-1° et 51 (PR) ;

VU le décret n° 2022-822 du 16 mai 2022 fixant des dispositions dérogatoires à la proportion minimale de quarante pour cent de chaque sexe dans la composition des comités de sélection des concours de recrutement des professeurs des universités relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur ;

VU l'arrêté du 15 juin 1992 fixant la liste des corps des fonctionnaires assimilés aux professeurs des universités et aux maîtres de conférences ;

VU le cas échéant, l'avis du directeur de la composante L713-9 concernée par un recrutement sur emploi d'enseignant-chercheur ;

VU le procès-verbal de délibération du conseil académique restreint de I.E.P DE TOULOUSE dans sa séance du 22/12/2023, portant avis favorable sur la composition structurelle des comités de sélection mis en place au titre de la campagne 2024 de recrutement des enseignants-chercheurs ;

VU le procès-verbal de délibération du conseil académique restreint de I.E.P DE TOULOUSE dans sa séance du 15/03/2024, portant avis favorable sur la composition nominative des comités de sélection mis en place au titre de la campagne 2024 de recrutement des enseignants-chercheurs et sur la nomination des président et vice-président des comités de sélection ;

ARRETE :

Article 1 : Un comité de sélection chargé, dans une 1ère séance d'examiner les candidatures, puis dans une 2ème séance d'auditionner les candidats et de classer les candidatures, selon leurs mérites scientifiques, constitué pour se prononcer en qualité de jury souverain, est créé dans le cadre des opérations de recrutement à conduire sur l'emploi MCF 4038 en 22 Histoire et civilisations : histoire des mondes modernes... pour une prise de fonctions le 01/09/2024.

Article 2 : Sont nommés membres du comité de sélection pour l'emploi désigné ci-dessus :

Internes à l'établissement - Spécialistes de la discipline

Civilité	Nom d'usage	Prénom	Corps	Discipline et spécialité	Unité de recherche
Mme	BURGAUD	STEPHANIE	MCF	22	NC
Mme	LACOUÉ-LABART HE	ISABELLE	MCF	22	NC

Externes à l'établissement - Spécialistes de la discipline

Civilité	Nom d'usage	Prénom	Corps	Discipline et spécialité	Unité de recherche
Mme	JUDE DE LARIVIERE	CLAIRE	PR	21	NC
M.	CANTIER	JACQUES	PR	22	NC
M.	ROZEAUX	SEBASTIEN	MCF	22	NC
M.	GODICHEAU	FRANCOIS	PR	22	NC
Mme	FAUROUX	CAMILLE	MCF	22	NC

Internes à l'établissement - Autres disciplines

Civilité	Nom d'usage	Prénom	Corps	Discipline et spécialité	Unité de recherche
M.	DARRAS	ERIC	PR	4	NC
Mme	ESPAGNO	DELPHINE	MCF	2	NC
M.	WEISBEIN	JULIEN	PR	4	NC

Externes à l'établissement - Autres disciplines

Civilité	Nom d'usage	Prénom	Corps	Discipline et spécialité	Unité de recherche
----------	-------------	--------	-------	--------------------------	--------------------

Article 3 : Les personnalités dont les noms suivent sont nommées respectivement président.e et vice-président.e du comité de sélection créé pour l'emploi désigné ci-dessus :

JUDE DE LARIVIERE CLAIRE

DARRAS ERIC

Article 4 : Monsieur le Directeur Général des Services de l'université est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à TOULOUSE, le 22/03/2024

DIRECTEUR

 

ERIC DARRAS

Voies et délais de recours :

Si vous estimez devoir contester cette décision, vous pouvez former :

- soit un recours gracieux auprès du président de l'université (DRH) ;
- soit un recours contentieux devant le tribunal administratif du ressort de l'établissement.

Vous pouvez exercer directement un recours contentieux devant obligatoirement intervenir dans un délai de 2 mois à compter de la notification de la présente décision.

Vous pouvez également introduire un recours gracieux auprès du président de l'université auteur de l'acte. Si ce recours est exercé dans les 2 mois de la publicité de la décision, il proroge une seule fois les délais de recours contentieux.

Vous conservez ainsi la possibilité de former un recours contentieux dans un délai de 2 mois, à compter de la décision intervenue sur ledit recours gracieux. Cette décision peut être explicite ou implicite (absence de réponse de l'administration pendant 2 mois).

Dans les cas exceptionnels où une décision explicite intervient dans un délai de 2 mois après la décision implicite –et donc dans un délai de 4 mois à compter de la date du présent avis-, vous disposez à nouveau d'un délai de 2 mois à compter de la notification de cette décision explicite pour former un recours contentieux.

Poste de Maître de conférences en histoire politique contemporaine
Section 22 Histoire politique contemporaine

Corps : Maître de conférences
Article : 33
Section : 22
Profil : Histoire politique contemporaine
État du poste : susceptible d'être vacant

Profil : Histoire politique contemporaine

Le poste est destiné à couvrir les besoins en enseignement et en recherche dans le domaine de l'histoire politique contemporaine. Le profil requis est celui d'un·e enseignant·e-chercheur·e ouvert·e à la pluridisciplinarité, prêt·e à s'investir à la fois en matière de formation, à des niveaux variés et dans les objectifs pédagogiques particuliers du Diplôme, et en matière de recherche au sein du Laboratoire des Sciences Sociales du Politique (LaSSP).

Job profile :

IEP (Institute of Political Studies) of Toulouse
Vacant position as « maître de conférences » (assistant professor)
Specialisation: Political Contemporary History
Contact Person: Mme Floriane Lipczak
Deadline for submission: 29/03/2024

Enseignement :

Le ou la candidat·e est susceptible d'assurer des enseignements dans les formations suivantes :

1°/ Diplôme de l'IEP : le ou la candidat·e interviendra en priorité dans les enseignements en histoire contemporaine dans le cadre de cours magistraux, de conférences de méthode et d'ateliers. Il ou elle assurera notamment le cours magistral de 2^e année sur l'Histoire des relations internationales depuis 1945 ainsi que plusieurs des conférences de méthode de premier cycle et au moins un séminaire en Master de relations internationales. Il pourra être amené à dispenser des cours d'histoire environnementale et un cours magistral d'Histoire de la France. Il ou elle devra également contribuer au suivi des stages et des mémoires des étudiant·e·s.

2°/ Diplôme National de Master de Science Politique : outre les enseignements, le ou la candidat·e pourra contribuer à l'encadrement pédagogique, notamment par un suivi des stages et mémoires des étudiant·e·s.

3°/ Préparations aux concours administratifs : en fonction de son profil, le ou la candidat·e pourra contribuer aux enseignements et à l'encadrement des formations, à la constitution de sujets de concours blancs et de galops d'essai, ainsi qu'à leur correction et au tutorat des étudiant·e·s dans le parcours « Carrières administratives » du Diplôme, au CPAG ou au sein de la Prep'ENA.

4°/ Les formations continues, en alternance et à distance : le ou la candidat·e pourra être sollicité·e pour s'investir dans ou proposer la construction de modules de formation continue, en alternance et de FOAD.

Selon ses compétences, le ou la candidat·e pourra être sollicité·e pour assurer des enseignements en anglais ou en espagnol, notamment dans le cadre du DU « International and comparative studies ». La maîtrise d'une autre langue étrangère serait également valorisée.

Département d'enseignement : Sans objet au regard de l'organisation de l'IEP

Lieu(x) d'exercice : IEP de Toulouse (Sciences Po Toulouse)

Equipe pédagogique : une trentaine d'enseignants-chercheurs, dont 2 maîtresses de conférences en histoire contemporaine.

Nom du directeur de l'IEP : DARRAS ERIC

Tel. du directeur de l'IEP : 0033 (0)5 61 11 02 70

Email du directeur de l'IEP : direction@sciencespo-toulouse.fr

URL établissement : www.sciencespo-toulouse.fr

Recherche :

Le ou la candidat·e est appelé·e à rejoindre le Laboratoire des Sciences Sociales du Politique (LaSSP) pour y poursuivre des recherches, en vue de renforcer la place de l'histoire et la dimension historique des études politiques. Ses recherches s'inscriront dans l'un des trois axes qui structurent les activités du laboratoire : (1) Gouvernements, administrations et politiques publiques, (2) Socialisations, engagements, mobilisations et politisations pratiques, (3) Connexions, circulations, croisements.

Les thématiques d'histoire politique dans les domaines ci-dessus seront donc privilégiées. Un intérêt pour l'histoire de l'environnement permettrait de renforcer une thématique transversale en plein développement au sein du laboratoire depuis quelques années. De manière générale, une pratique avérée de l'interdisciplinarité sera valorisée.

Un engagement fort dans l'activité contractuelle et/ou l'administration de la recherche est également attendu.

Lieu d'exercice : Laboratoire des Sciences Sociales du Politique (LaSSP)- EA 4715.

Nom du directeur de laboratoire : BENJAMIN GOURISSE

Tel du directeur de laboratoire : 00 33 (0)5 34 44 51 96 / 00 33 (0)6 12 96 03 23

Email du directeur de laboratoire : benjamin.gourisse@sciencespo-toulouse.fr

URL et descriptif du laboratoire : <http://lassp.sciencespo-toulouse.fr>

Informations sur le dossier de candidature :

Le dossier de candidature est dématérialisé. Toutes les pièces requises doivent être déposées dans le volet ANTEE de GALAXIE avant la date de clôture des candidatures (vendredi 29 mars 2024 à 16 heures heure de Paris).

Référence : arrêté du 6 février 2023, fixant les dispositions permanentes applicables à l'ensemble des recrutements de professeurs des universités et de maîtres de conférences.

Pièces obligatoires mentionnées selon le cas dans l'arrêté du 6 février 2023.

Arrêté accessible depuis le portail GALAXIE (rubrique 'A consulter' dans la colonne droite).
Cet arrêté fixe la liste des pièces obligatoires à fournir par la candidate ou le candidat selon sa situation. Il est disponible à partir de la page suivante de GALAXIE

https://www.galaxie.enseignementsuprecherche.gouv.fr/ensup/cand_recrutement_enseignants_chercheurs.htm

Les documents administratifs ainsi que le rapport de soutenance rédigés en tout ou partie en langue étrangère sont accompagnés d'une traduction en langue française dont le candidat atteste la conformité sur l'honneur. La traduction de la présentation analytique est facultative et les travaux, ouvrages, articles et réalisations en langue étrangère peuvent être accompagnés d'un résumé en langue française.

Mail de contact : grh@sciencespo-toulouse.fr